Envoyé en préfecture le 05/05/2023 Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le

ID: 005-210500773-20230505-202333-DE

<u>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> N° 33/ 20<u>23</u>

Nombre de conseillers

En exercice: 11 Présents: 10 Votants: 10 L'an deux mille vingt-trois

le 2 mai à 17 heures

le Conseil Municipal de la commune de Molines en Queyras s'est réuni en session

ordinaire sous la Présidence de GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 24 avril 2023

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu, ROUX Delphine.

Absent: HOUSSET Raphaël.

Secrétaire de séance : FOUQUE Christian.

OBJET : Approbation de la convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre de la nouvelle signalétique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1414-3; VU le Code de la Commande Publique;

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 Novembre 2018 relative aux marchés publiques ;

Le Maire rappelle l'étude portée par le Parc Régional Naturel du Queyras, visant à la réalisation d'un guide pratique de la signalétique, la réalisation de plans de jalonnement de la signalétique d'information locale par Commune.

Les plans de jalonnement de chacune des Communes sont maintenant achevés, les communes ont chacune obtenues une subvention Régionale dans le cadre du contrat de Parc, il convient maintenant de mettre en œuvre la nouvelle signalisation d'information locale selon les plans de jalonnement. Le Maire précise qu'il est possible de passer par l'accord-cadre d'IT 05 quant à la fourniture des panneaux, via l'entreprise Signaux Girod. Pour la pose et la dépose des panneaux, un avenant à l'accord-cadre est nécessaire. La fourniture et la pose d'une signalétique piétonne tout en bois n'est également pas comprise dans l'accord cadre d'IT05.

Dans le cas où l'avenant à l'accord-cadre ne serait pas possible, il sera nécessaire d'établir une convention entre la Commune d'Arvieux et les Communes d'Abriès-Ristolas, d'Aiguilles, de Ceillac, de Château Ville-Vieille, de Molines et de Saint-Véran pour la mise en place d'un groupement de commandes pour la pose de la nouvelle signalisation d'information locale, la dépose des dispositifs de signalétique obsolètes ainsi que la fourniture et la pose d'une signalétique piétonne.

Madame le Maire rappelle que la Commune d'Arvieux a été choisie pour être coordonnateur du groupement de commande, et serait ainsi chargée de la procédure de passation et de l'exécution du marché public.

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le

ID: 005-210500773-20230505-202333-DE

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des me

- Approuve l'exposé du Maire ;
- **Approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre les Communes d'Abriès-Ristolas, d'Aiguilles, d'Arvieux, de Ceillac, de Château Ville-Vieille, de Molines et de Saint-Véran pour lancer l'appel d'offres pour la dépose des anciens panneaux ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention de groupement de commandes regroupant les Communes concernées en vue de la passation de marchés pour la mise en œuvre de la nouvelle signalétique ;
- **Accepte** que la Commune d'Arvieux soit nommée comme coordonnateur et chargée de la procédure de passation et d'exécution du marché public ;
- **Nomme** Madame le Maire, représentante de la Commune à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, et sera assisté de Monsieur Jean-Marc ALBERT en charge du suivi du dossier;

Vote: Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire GARCIN Valérie

